Image not found or type unknown

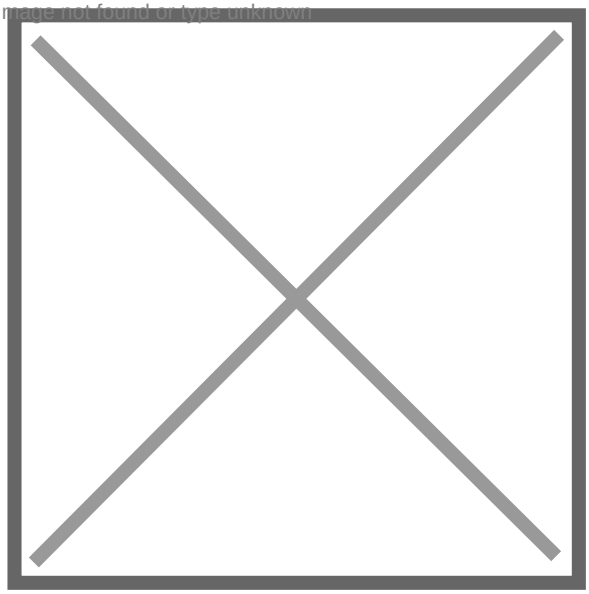

Locataires partis sans laisser d'adresse

Par **tb6775**, le **10/05/2012** à **11:29**

Bonjour,

Suite à des problèmes d'impayés de loyers avec nos colocataires, nous avons eu recours à une procédure au tribunal qui a ordonné l'expulsion et le paiement des loyers en retards en juillet 2010.

Il s'avère que vers le mois de mai 2010, les colocataires sont partis sans laisser d'adresse... L'huissier que nous avions mandater les a finalement retrouvés, cependant, ils ne sont plus dans sa compétence territoriale. De plus ils dépendent désormais de 2 tribunaux différents, l'huissier m'ayant fourni leur nouvelle adresse respective.

Quelle démarche dois-je adopter pour espérer récupérer mes loyers impayés, vu qu'à priori le jugement ne leur a pas été signifié.
Faut-il que je prenne un huissier auprès de chaque tribunal pour leur signifier le jugement et tenter de récupérer mes loyers ?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés